

public souhaiteroit de voir à la tête d'une des Armées du Roi. L'on prétend que Sa Maj. s'est déjà expliquée là-dessus avec lui; mais qu'il l'a très-humblement priée de faire attention, qu'il ne pouvoit se charger d'un Commandement de troupes, à moins qu'il ne lui fût permis de faire choix des Officiers Généraux qui serviroient sous lui, & qu'Elle l'exemptât de l'obligation d'attendre les ordres du Ministre de la Guerre pour agir ou pour livrer Bataille, considéré que ces sortes de délais faisoient souvent perdre les meilleures occasions de remporter des avantages sur l'ennemi.

Le Duc de Richelieu, qui a commandé l'Armée Françoisé dans le *Hannover* après le Maréchal d'Estrées, sera exempt vraisemblablement de tout Commandement durant cette guerre. Il est allé à son Gouvernement de *Guyenne*. Mais le Prince de Soubise, dont la conduite à l'action de *Rosbach* a été meilleure que l'on a voulu le faire entendre, est retourné en *Allemagne*, & s'est remis à la tête du Corps de 24 à 25 mille hommes qu'il pourra conduire en *Bohème*, si le besoin y demande ce Corps. Le Prince Xavier, l'un des frères de Madame la Dauphine, est au contraire arrivé de *Vienne* à *Paris*, d'où il doit se rendre à l'Armée du Comte de Clermont. Tous les Généraux qui appartiennent à cette Armée, y sont retournés, de même que les Princes du Sang, qui ont fait la dernière campagne. Le passage du *Rhin* par les troupes alliées a précipité leur départ. Il s'est tenu à la Cour sur le sujet de ce passage un grand Conseil, dans lequel on a fait beaucoup d'attention à l'endroit où il a été exécuté.

III. Le 16. Mai Mr. Gualtieri, Nonce du

St.